



VILLE DE COUIZA

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

De : Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

Le Maire de Couiza

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 12/05/2021,

### ARRÊTONS :

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade des adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) CASTEL Mathieu	Adjoint technique – 7 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2026
2) TRICOIRE Valérie	Adjoint technique – 8 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2026
3)		
4)		
5)		

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	1
Inscrits	1	

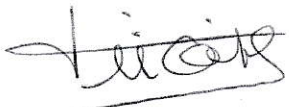

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services (ou le secrétaire de mairie) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité,
- notifié aux intéressés.

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 27/11/2025  
Signature de l'agent (ou des agents) :

Fait à ...Couiza.,  
Le 27/11/2025

LE MAIRE DE COUIZA  
JACQUES HORTALA

